# Les subventions aux associations du Conseil général de Seine-Saint-Denis

19/06/2010 à 20h28

**À qui sont versées les subventions du département de la Seine-Saint-Denis ? La Cour des comptes avait relevé, en 2007, des insuffisances dans le suivi opéré par les services du Conseil général sur les subventions versées aux associations. Le blog Les Echos de Noisy-le-Grand a dépouillé les dernières délibérations du Conseil général et nous livre son analyse.**

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, présidé par Claude Bartolone (PS), avait présenté en avril dernier **un budget en déséquilibre**, pour protester contre ce qu'il estime être un dû de l'Etat, au titre de charges transférées et non compensées. M. Bartolone a estimé que la dette de l'Etat vis-à-vis de son département s'élève à 640 millions d'euros, en raison de non compensations depuis 2004 de charges décentralisées, comme le RMI-RSA.

Pourtant, le dépouillement des délibérations du conseil général prises au cours du dernier trimestre 2009, révèle **l'attribution très surprenantes de subventions à des associations.** Les Echos de Noisy ont relevé quelques exemples…

L'observatoire des subventions

(Merci à Siam)